



Annulation cours associatif

Par **tylony88**, le **10/04/2009** à **14:13**

Bonjour,

je me suis inscrite à des cours de théâtre qui ont été annulés avec un contrat non respecté. Depuis 6 mois, l'association ne veut pas me rembourser la somme que je lui ai versée. Quelle action puis-je entreprendre pour me faire rembourser ?
Merci.

Par **Jurigaby**, le **11/04/2009** à **15:04**

Bonjour,

Vous pouvez saisir le tribunal d'instance, par déclaration au greffe, en invoquant les articles 1134 et 1184 du Code civil.
Cela ne devrait poser aucun problème, vous n'avez même pas besoin de prendre un avocat.
Bien cordialement.